

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE à 20 heures

**Présents** : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, MARTIN Sylvie, LUPOVICI Catherine, PLANTIER Jean-Luc

**Absents** : DESESTRES Philippe

**Secrétaire de séance** : GIRARDOT Francis.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **TARIFS 2017**

**Loyer des logements communaux non meublés** : Monsieur le Maire propose l'application d'une augmentation des loyers des logements communaux non meublés, limitée à la valeur de l'indice INSEE (valeur 0,06). Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation de 0.06% des loyers communaux non meublés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Tarif du ticket repas cantine scolaire – exercice 2017**. M. le Maire propose de répercuter le tarif voté par l'EPHAD, soit 3,88€ le ticket pour l'année 2017. Le conseil vote à l'unanimité le tarif du ticket de cantine à 3,88 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En ce qui concerne :

- gîtes communaux
- location des garages
- location salle des voûtes
- location salle polyvalente
- extension des terrasses des bars en saison estivale
- concessions au cimetière
- redevances photocopies

Pas de révision pour ces tarifs.

Le conseil a voté à la majorité l'application de ces deux propositions.

### **Indemnité de conseil à la comptable du trésor**

Le conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% à la comptable du trésor du Cheylard pour son aide technique de conseil à la commune par 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Montant de l'indemnité brute : 547,67€.

### **Dossier citerne incendie caserne sapeur-pompier**

La demande de subvention DETR demandée en 2016 n'a pas été retenue.

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention en 2017.

### **Avenant convention ATC (Assistance Technique aux Collectivités)**

Le département a décidé de proposer aux collectivités une offre plus adaptée à leurs besoins en matière de voirie communale ou d'intérêt communautaire.

Un dispositif d'assistance aux communes, via le SDEA sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à adopter la délibération proposée par l'ATC, et à signer l'avenant à la convention établie en 2015.

### **Admission en non-valeur**

Suite à la liquidation judiciaire de la société SAS BIJOUX GL, une facture d'eau n'a pas pu être honorée, le conseil autorise le maire à prendre une délibération pour inscrire cette facture (329,54€) en non-valeur.

### **Adhésion d'une commune au SIVU SAIGC**

La commune de Desaignes souhaite adhérer au SIVU SAIGC (aide de proximité à l'informatique de gestion communale et au secrétariat).

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de cette commune à ce syndicat.

### **Informations Diverses**

--Chauffe-eau solaire du camping :

Les travaux de réalisation seront subventionnés à hauteur de 30% par le TEPOS et pour un montant de 5740€ par la région.

--Dotations

Le conseil départemental a décidé d'attribuer une dotation de 17000 € au titre du fonds de solidarité pour l'aménagement de l'ex-bâtiment Hugon (point gourmand).

Par ailleurs une participation de 15600 € est accordée (4368 € pour le déneigement 2015-2016, et 11232€ pour les dégâts d'orages d'octobre 2014).

--Remarques relatives à l'entretien des abords de la Dolce Via sur la portion « la gare-la Teyre »

Un courrier sera adressé à Val'Eyrieux afin d'effectuer cet entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.